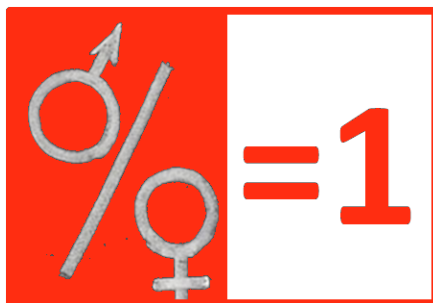


La mixité est-elle inéluctable en franc-maçonnerie ?



Les droits des hommes résultent uniquement de ce qu'ils sont des êtres sensibles, susceptibles d'acquérir des idées morales et de raisonner sur ces idées.

Condorcet

Que peut-on voir ?

Passez donc, à l'heure des sorties de classe, devant un collège ou un lycée. Les jeunes s'ébrouent, garçons et filles très mêlés, plus hâtifs les uns que les autres de passer la porte et de se retrouver dehors. L'école nous offre son flot de mixité ; mixité sociale, ethnique, culturelle et bien sûr sexuelle (pas de mixité d'âge et pour cause). Puis, petit à petit se forment des rapprochements de bavardage, de copinage. Le mouvement s'ordonne par groupes d'affinités où l'on remarque la dissociation des sexes, les filles et les garçons ensemble mais séparés, formant de petites bandes unisexes, quelques amoureux cependant encore témoins d'une proximité mixte fédèrent autour d'eux copains et copines. Avec sa liberté, la jeunesse se regroupe ; des clans s'agentent rompant d'avec la mixité de l'intérieur de l'école.

Les enseignants sortent un peu plus tard, la plupart sont des femmes.

Rendons-nous maintenant sur un lieu de compétition sportive. Oh, mais les équipes participantes sont exclusivement masculines ou féminines ! Pas de mixité sur le terrain (sauf en double mixte de tennis). Les spectateurs sont pour la plupart des hommes.

Voilà deux illustrations des nombreuses questions que l'on peut se poser sur le thème de la mixité.

Que faut-il entendre par mixité ?

Dans une société, la mixité évoque d'emblée la notion de mélange sur la base de plusieurs critères : le sexe, le niveau social, la culture, l'ethnie, la religion (ou pas), l'appartenance à un engagement politique, la nationalité...

Dans la visée d'une réflexion sur ce sujet en franc-maçonnerie, nous ne nous attacherons qu'au seul critère qui fait polémique, celui du sexe.

Dans la société occidentale encore patriarcale au XX^{ème} siècle, la mixité c'est avant tout la volonté des femmes de pénétrer des milieux réservés aux hommes. Concrètement, il s'agit d'assurer l'accès des femmes aux mêmes chances, droits, occasions de choisir, conditions matérielles (par exemple, même accès aux soins médicaux, partage des ressources économiques, même participation à l'exercice du pouvoir politique) que les hommes, tout en respectant leurs spécificités.

Quel est l'état de la mixité ?

La mixité s'est imposée malgré elle, comme une « révolution tranquille » en concomitance avec l'évolution des mœurs, sous l'influence des mouvements féministes qui, notamment à partir des années 1970, demandent à la société de regarder les femmes autrement. La société devient peu à peu mixte dans tous les lieux de socialisation et surtout à l'école.

Avec les commandements élaborés par le judéo-christianisme, formalisant une morale sociétale, l'homme a cherché à se donner, d'abord, des devoirs de sociabilisation puis des droits immanents et supérieurs, des droits « inhérents à sa personne, inaliénables et sacrés », droits naturels, et donc opposables en toutes circonstances à la société et au pouvoir, à travers une législation qui, aujourd'hui, pose heureusement, en principe, la séparation des pouvoirs religieux et judiciaire à partir d'un socle développé au XVIII^e siècle et qui évolue encore de nos jours : la première génération fut celle des droits de l'homme civils et politiques ; puis la deuxième génération celle des droits économiques et sociaux ; la troisième génération celle des droits de solidarité ; la quatrième génération celle des droits globaux. Aujourd'hui, les principes des devoirs de l'homme sont devenus, en Europe, les droits de l'Homme inscrits dans la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, usuellement appelée Convention européenne des droits de l'homme.

La Convention européenne des droits de l'homme postule une identité de règles universelles parce qu'elles concernent l'humain. En tant qu'unité, on peut donc dire qu'on retrouve avec la Convention une supra loi morale des temps modernes régissant les divers

systèmes juridiques nationaux. À la différence de la morale religieuse qui veut élever l'humain vers le « vivre ensemble » et surtout vers Dieu, la morale des droits de l'Homme protège l'Homme contre la société, pour lui permettre d'y vivre en égalité de dignité.

L'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme concernant l'interdiction de discrimination édicte : « La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation ». L'égalité entre les femmes et les hommes, c'est une visibilité, une autonomisation et une participation égales des femmes et des hommes, et ce, dans tous les domaines de la vie publique et privée. Ainsi, l'Organisation combat toutes les atteintes aux libertés et à la dignité des femmes et a pour objectif de mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe.

En octobre 2007, le Comité des Ministres a adopté une recommandation visant à encourager l'adoption de mesures relatives à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux des systèmes éducatifs des 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Quelle évolution de la mixité dans les systèmes éducatifs ?

N'oublions pas que les filles étaient interdites dans l'enceinte des lycées en 1808. N'oublions pas qu'il faut attendre 1880 pour que les filles soient admises dans le secondaire et que la loi de 1882 de Jules Ferry, qui rend obligatoire l'école pour les enfants des deux sexes de 6 à 13 ans, précise que l'instruction primaire doit comprendre *«pour les garçons, les exercices militaires, pour les filles les travaux à l'aiguille»*.

La mixité va, alors, constituer l'une des révolutions pédagogiques les plus importantes en France. Pourtant, elle s'est effectuée "sans même qu'on y prête attention".

La mixité dans l'enseignement fait ses premières apparitions avec les grandes écoles nationales :

1906, l'École des Chartres ; 1912, l'École Normale Supérieure de l'enseignement technique de Cachan ; 1917, l'École supérieure d'électricité ; ... 1920, l'École Centrale et de nombreuses écoles d'ingénieurs ; 1945, l'École Nationale d'Administration (avec cependant des réserves d'admission à certains emplois pour les femmes). A cette date, les Instituts d'études politiques (jusqu'alors réservés aux hommes) s'ouvrent aux femmes comme Polytechnique en 1970, HEC et St Cyr en 1975, l'École navale en 1992.

L'instauration de la mixité dans les établissements scolaires est plus tardive et demeure timide jusqu'aux années 1960.

Le premier lycée mixte est le lycée Marcelin Berthelot de Saint-Maur, fondé en 1937. Ce choix répond d'ailleurs plus à des motivations économiques qu'idéologiques. Néanmoins, au cours de l'année scolaire 1958-1959, 30% seulement des écoles primaires sont mixtes.

A partir de la fin des années 1950, le gouvernement favorise la généralisation de la mixité scolaire. En 1959, notamment, le ministre de l'éducation nationale Jean Berthoin décide de ne construire que des lycées mixtes. Les collèges d'enseignement secondaire (CES) créés par la réforme Capelle-Fouchet de 1963 sont mixtes dès l'origine. Toutefois, les lycées de garçons et les lycées de jeunes filles subsistent. L'évolution des mentalités est progressive. Les adversaires de la mixité craignent la distraction des élèves et en appellent au sérieux de l'apprentissage scolaire. Ses défenseurs, à l'inverse, évoquent la curiosité malsaine des élèves, exacerbée par la séparation des sexes et soutiennent que la mixité favorise un enrichissement intellectuel réciproque et la formation de personnalités équilibrées. Les jeunes filles, qui y voient un pas de plus vers l'égalité, sont par ailleurs souvent plus désireuses d'aller dans des lycées mixtes que les garçons.

Finalement, les décrets d'application de la loi Haby du 28 décembre 1976 rendent la mixité obligatoire dans l'enseignement primaire et secondaire. Aujourd'hui, les établissements non mixtes de l'enseignement privé accueillent des effectifs très réduits.

En France, ce n'est qu'en 1982 que le principe égalitaire de l'enseignement mixte est officiellement affirmé : un arrêté du 12 juillet sur l'action éducative contre les préjugés sexistes dépasse la notion de mixité et vise à promouvoir une réelle égalité des chances entre filles et garçons et à faire disparaître toute discrimination à l'égard des femmes. S'agissant des textes réglementaires, le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires prévoit, dans son article 6, que « *les classes maternelles et élémentaires sont mixtes* ».

Les termes « mixité » ou « mixte » n'apparaissent que rarement dans les textes, et sont absents du code de l'éducation.

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a néanmoins indiqué qu'il est possible de « *considérer que le terme mixité apparaît **en filigrane** dans plusieurs textes qui évoquent l'égalité entre les hommes et les femmes* ».

La mixité est-ce la même chose que l'égalité ?

Si la notion d'*égalité* n'est pas contradictoire avec la notion de *différence*, cependant on peut considérer qu'elle n'est que connexe avec la notion de mixité. Dire que le droit à l'éducation doit être le même pour filles et garçons ne veut pas dire qu'il faut les mettre ensemble au même moment pour recevoir cette éducation. Le législateur lui-même a tenu compte de cette différenciation au point d'utiliser les termes égalité et mixité de façon distincte dans l'article 1er, alinéa 6 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui précise que la politique mise en œuvre doit veiller à l'évaluation "des actions visant à garantir l'égalité professionnelle salariale et la mixité dans les métiers".

L'égalité entre hommes et femmes conduit-elle à les faire vivre ensemble dans toutes les circonstances de la vie ?

Peut-on imaginer des équipes sportives professionnelles comme celles du football ou du rugby mêler femmes et hommes sur le terrain ; qui le souhaiterait ? Et pourtant, la juxtaposition des sexes, pas l'égalité des droits et des devoirs, tel est en fait le débat au sein de la Franc-maçonnerie où, pourtant, il existe déjà des obédiences mixtes depuis la fin du 19^{ème} siècle.

Comment la mixité est-elle apparue en franc-maçonnerie ?

Au début du 18^{ème} siècle, l'instruction, le pouvoir, la représentativité étaient uniquement masculins et l'on doutait encore à cette époque qu'une femme puisse avoir une âme, en fait, elle était considérée comme légalement mineure, donc non libre de l'autorité de leur père ou mari. Alors comment imaginer une femme en franc-maçonnerie ! On comprend mieux pourquoi, dans les Constitutions fondatrices, la franc-maçonnerie lui était interdite. La Franc-maçonnerie était le reflet de la société de l'époque. À remarquer qu'en ce temps, il n'y avait naturellement pas de Juifs en Maçonnerie, puisque ceux-ci, comme les femmes, étaient privés de droits civiques avant la Révolution Française. Aucun règlement maçonnique n'avait besoin de préciser ce qui allait alors de soi.

C'est à la fin du 19^{ème} siècle, en France, que va apparaître pour la première fois une véritable franc-maçonnerie mixte. En effet, jusque là, les formes féminines ou mixtes de la franc-maçonnerie étaient restées :

- anecdotes (quelques rares cas isolés comme celui d'Élisabeth Aldworth*)

* Née en 1693, son père et ses frères étaient des aristocrates francs-maçons, dans le comté de Cork en Irlande. En 1712, alors que lord Doneraile, son frère, était vénérable, leur loge organisait ses tenues dans l'enceinte du domicile familial. La jeune femme aurait assisté à une tenue maçonnique grâce à un trou dans un mur en travaux, dans une bibliothèque contiguë à la loge. Ayant été surprise, son cas donna lieu à une réunion de plus de deux heures à l'issue de laquelle il fut décidé de lui offrir le choix entre l'initiation et la mort. Elle accepta l'initiation et serait restée membre de la loge jusqu'à son décès à l'âge de 95 ans

- marginales (la franc-maçonnerie égyptienne de Cagliostro)
- assujetties à des loges masculines aristocratiques (les loges d'adoption)
- ou para-maçonniques dans leurs rites et pratiques (l'ordre de l'Eastern Star*)

Mis à part le cas exceptionnel d'Élisabeth Adlsworth, ce n'est que le 14 janvier 1882 que la loge maçonnique "Les libres Penseurs du Pecq" confère l'initiation à une femme, Maria Deraismes. Celle-ci, femme de lettres reconnue, journaliste engagée est une oratrice de talent. L'événement est important car c'est la première fois qu'une femme est initiée franc-maçon avec le rituel jusqu'alors réservé aux hommes.

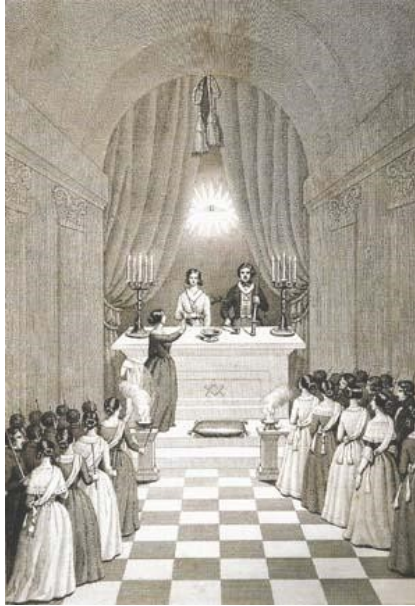
En fait, rapporte le journal Le Matin du 4 avril 1893, ce fut "une cérémonie dans laquelle la postulante, introduite à visage découvert dans le temple, voyait pour toute épreuve, le vénérable descendre de l'Orient, et venir lui présenter ses respects". La Grande Loge Symbolique Écossaise à laquelle appartenait la loge, ne goûtant guère cette initiative, la mit de ce fait en sommeil.

L'initiation de Maria Deraismes aurait pu n'être qu'un épisode sans suite. Il n'en a rien été grâce à l'engagement du docteur Georges Martin. Après janvier 1882 Maria Deraismes n'assiste à aucune réunion maçonnique. Pourtant l'idée de l'admission des femmes en Franc- maçonnerie continue à faire son chemin soutenue depuis longtemps par Léon Richer. Georges Martin qui est membre d'un atelier de la Grande Loge Symbolique Écossaise fait deux tentatives pour entraîner cette obédience à prendre la décision : en 1890 il propose que sa loge « La Jérusalem écossaise » crée, parallèlement, une loge admettant les femmes. En 1891 il adresse une demande à la GLSE pour que chaque loge de cette obédience soit libre de se

* Aux États-Unis, un franc-maçon de Boston nommé Robert Morris fonda en 1850 un ordre mixte d'inspiration maçonnique, nommé Order of the Eastern Star qu'il ouvrit aux femmes à condition qu'elles soient filles, veuves, épouses, sœurs ou mères de franc-maçon. Cet ordre, qui existe toujours, a connu un grand succès aux États-Unis mais ne s'est guère développé en dehors. Il dispense un enseignement basé sur la Bible et s'occupe principalement d'activités morales ou charitables

déterminer ; en vain. Georges Martin décide d'agir différemment : il va allumer une loge mixte indépendante, ainsi, dès le 1er juin 1892 Maria Deraismes réunit chez elle un certain nombre de femmes. Le 4 mars 1893 elles prennent la décision de créer une loge mixte. Cela se fera en quatre étapes : le 14 mars 1893 on procède à l'initiation de 17 femmes, les 24 mars et 1er avril elles sont élevées au 2^{ème} et 3^{ème} degrés, le 4 avril la loge mixte est créée. Elle prend le titre distinctif de Grande Loge Symbolique Écossaise de France le Droit Humain ; ses statuts sont déposés en mai à la préfecture de la Seine. Maria Deraismes en est vénérable, Clémence Royer, vénérable d'honneur et Georges Martin, orateur. Le Rite Écossais Ancien et Accepté est choisi. La GLSE de France comme toute Grande Loge ne comprend que les trois premiers degrés. Pour atteindre les autres degrés c'est-à-dire les hauts Grades, les maçons devront aller dans une autre obédience Des ateliers se sont créés à Blois, à Lyon, à Rouen, à Paris, à Zürich. Le 16 mai 1896 on modifie les statuts. L'obédience devient la GLSE Mixte. Pouvait- on en rester là, avec seulement les trois premiers degrés ? En 1899 le frère Décembre-Allonier confère le 33^{ème} degré à dix maçons du Droit Humain ce qui permet, en mai 1899, de constituer un Suprême Conseil. En 1901 la GLSE Mixte fait place à l'Ordre Maçonnique Mixte et International le Droit Humain administré par le Suprême Conseil. A la mixité et l'internationalisme s'ajoute la continuité initiatique puisque tous les ateliers du 1^{er} au 33^{ème} degré sont réunis dans un même ensemble pyramidal.

Les femmes, mieux la mixité, sont entrées dans la forteresse maçonnique ; elles portent désormais le titre de sœurs.



Tenue dans une Loge d'Adoption,
représentée dans l'ouvrage de Kauffmann
et Cherpin, Histoire philosophique de la
Franc-Maçonnerie (Lyon, 1850)

Et depuis, y a-t-il d'autres obédiences mixtes ?

Il faut attendre février 1973 pour observer la création d'une autre obédience mixte. Trois loges du Droit Humain, «Lucie Delong», «Marie Bonneviel» et «Le Devoir», suivies d'une centaine de membres abandonnent la rue Jules Breton et fondent une nouvelle obédience, la Grande Loge Mixte Universelle. La direction de ce groupe est prise pas la Sœur Eliane Brault et le Frère Raymond Jalu.

En 1982, une scission enfantera la Grande Loge Mixte de France. Mais il est à remarquer, qu'entre temps, deux obédiences strictement féminines, la Grande loge Féminine de France (1952) et la Grande Loge Féminine de Memphis Misraïm (1971), sont créées.

Données en juin 2014

OBÉDIENCES	DATE DE CRÉATION	MEMBRES (environ)	SŒURS
Grand Orient de France	1773	50000	2,6 %
Le Droit Humain	1893	17000	62 %
Grand Loge Indépendante et Souveraine des Rites Unis	1973	25 Loges	? %
Grande Loge Indépendante et Souveraine des Rites Unis	1973	280	45 %
Ordre Initiatique et Traditionnel de l'Art Royal	1974	1200	50 %
Grande Loge Mixte de France	1982	4900	45 %
Grande Loge Unie de France	1994	150	
Grande Loge Symbolique de France	1998	550	47 %
Grande Loge Mixte de Memphis-Misraïm	2000	500	25 %
Grand Orient Traditionnel de Méditerranée	2003	140	33 %
Grande Loge Mondiale de Misraïm	2004	350	

Pour faire quoi avec la mixité ?

Essayons de dégager comment les obédiences mixtes abordent leur spécificité.

Aux détours de leur présentation, certaines obédiences mixtes trouvent si naturel d'associer hommes et femmes en loge qu'elles ne justifient pas la mixité. Elles apparaissent comme telles soit parce qu'elles le déclarent comme à la *Grande Loge Mondiale de Misraïm*, « c'est un Ordre (mixte depuis 1785) », soit parce que leurs membres sont désignés par « frères et sœurs ».

Grande Loge Mixte Universelle : La mixité y est affirmée comme totale. La volonté d'établir l'égalité entre hommes et femmes implique pour nous le choix d'un travail en commun, c'est pourquoi nos Loges sont mixtes.

Ordre Initiatique et Traditionnel de l'Art Royal : Les Loges de l'OITAR peuvent être masculines, féminines ou mixtes. Dans les faits, une très grande majorité des Loges de cette obédience sont mixtes. Toutes les Loges mixtes ou non mixtes ont l'obligation de recevoir sans discrimination tout visiteur, Sœur ou Frère, reconnu franc-maçon régulier.

Grand Orient Traditionnel de Méditerranée, lapidairement, reconnaît l'initiation féminine, au nom de la dimension universelle de la Franc-maçonnerie.

Grande Loge Indépendante et Souveraine des Rites Unis : la mixité est une position de principe fondée sur la reconnaissance de la complémentarité entre Hommes et Femmes et, par conséquent, sur l'enrichissement réciproque que chaque moitié d'humanité peut, et doit, apporter à l'autre. « Pour nous, il s'agit donc bien de valoriser la pratique de la mixité grâce à laquelle Frères et Sœurs, sans se prévaloir mais aussi sans renier les valeurs propres à leur sexe,

bénéficient de la confrontation des différences. Par une démarche initiatique commune, ils affirment ainsi leurs caractères spécifiques sans jamais tomber dans un nivellement asexué destiné à gommer toute particularité. Néanmoins, attentifs au respect de la tradition, la mixité de nos ateliers respecte les règles propres à chaque rite. Ainsi, les Loges placées sous l'autorité du Régime Écossais Rectifié sont-elles strictement masculines comme l'impose la tradition de ce rite et il en est évidemment de même pour le Rite Féminin, dit de Constant Chevillon, dont le nom lui-même circonscrit bien à qui il est offert ». Mixité oui mais pas trop, des centrales nucléaires, oui, mais pas trop grosses !

En fait, on voit là poindre la relation ambiguë du principe de mixité avec la notion de rituel.

L'exclusion des femmes est devenue une faiblesse, un archaïsme, une fixation névrotique. » Alors que les frères « trois points » se vantent, dans le sillage des mouvements féministes des années 1960 et 1970, d'avoir contribué à la libéralisation de la contraception et de l'avortement, la proportion de femmes dans les temples n'est passée, depuis trente-cinq ans, que de 9 à 17%, celle des maçons en loges mixtes que de 7 à 13%, et celle des hommes en mixité que de 3 à moins de 8% ! C'est dire si, sous le tablier, le « sexe fort » juge dérangeante la compagnie du « beau sexe » !

La mixité fait-elle polémique dans les obédiences masculines ?

Les querelles à propos du GADLU, de l'engagement politique, de la ségrégation raciale et bien sûr de la mixité constituent les principales raisons des schismes sur la régularité maçonnique. La considération des sœurs par les obédiences dites libérales est acquise, elles sont même reçues en visite dans les loges du GO depuis 1974.

Aujourd'hui, l'exclusion systématique des sœurs des visites de loges masculines libérales existent toujours avec plusieurs échelles de valeurs, bien que la reconnaissance des obédiences mixtes et féminines sont admises d'une part et d'autre.

Le GODF, avant d'initier des femmes, avaient 30% de ses loges qui refusaient la visite des sœurs soit pour toute la durée de leurs tenues, soit pour une cérémonie comme l'initiation. Plus encore, en 2008, le GO a suspendu 169 de ses membres pour avoir initié six femmes dans 5 ateliers de cette obédience. Le Grand Orient a choisi de laisser chaque Loge libre de décider si elle y acceptait les sœurs en visite ou pas.

La GLDF ne reçoit pas de sœurs. Ils ont inventé autour de 2010 un «rituel spécial» pour pouvoir les recevoir.

La GLTSO ne reçoit pas plus de sœurs que la GLDF, mais a travaillé et organisé vers 2005 des tenues communes avec des obédiences mixtes ou féminines.

Pour la GLAMF et la GLIF, ces deux obédiences ne reconnaissent aucune obédience mixte et féminine. Par conséquent, dans leur cas, il est inutile de prétendre que les inter-visites seraient possibles pour des sœurs. De même que pour la GLNF.

La reconnaissance des sœurs n'est pas une finalité maçonnique, mais un choix d'obédiences.

Le débat concernant la maçonnerie libérale ne se situe donc plus sur la reconnaissance des sœurs (comme on le voit avec l'existence d'obédiences mixtes), mais sur le droit à leur initiation dans les différentes obédiences qui, bien que reconnaissant leur droit à être maçons, leur interdisent encore cette cérémonie.

Déjà en 1869, le Frère Frédéric Desmons, pasteur et vénérable de la loge de Saint Génies de Malgoirès, dans le Gard, puis Grand Maître du Grand Orient de France émet le vœu “qu'à l'avenir les femmes soient admises au sein des ateliers, et puissent participer aux travaux”. Le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France refuse. . Rappelons au passage que c'est également le Frère Frédéric Desmons qui fit voter par le Grand Orient de France la suppression de l'obligation de croire en Dieu et en l'immortalité de l'âme pour solliciter l'initiation maçonnique.

Le 22 janvier 1961, le CLIPSAS (Centre de Liaison et d'Information des Puissances Maçonnique Signataires de l'Appel de Strasbourg) a été constitué à l'appel du Grand Orient de France et de onze autres puissances maçonniques souveraines qui, émus par l'intransigeance et les exclusives qu'ils estimaient abusives de certaines autres obédiences, lancèrent un appel à toutes les maçonneries du monde afin de les réunir dans le respect de leur souveraineté, de leurs rites et de leurs symboles.

Les principes fondamentaux de ce groupe d'obédiences diffèrent des *basic principles* anglais et des *landmarks* nord-américains sur deux points essentiels : Le principe d'une nécessaire foi en Dieu (ou similaire) est remplacé par celui d' « absolue liberté de conscience ». Mais surtout, pour ce qui concerne notre propos, ce groupe n'interdit pas la reconnaissance des obédiences féminines ou mixtes.

En ces temps de regain médiatique pour la Franc-maçonnerie, avec semaine spéciale sur France Culture, diffusions et rediffusions d'émissions sur les grandes chaînes hertziennes, couvertures de tous les grands hebdos, outing à l'appui... une question revenait inmanquablement sur le tapis : l'interdiction d'initier des femmes au Grand Orient de France.

Le convent de 2009, qui réunit à Lyon les délégués des 1.200 loges du GODF, se prononce pour la dernière fois à 56% contre la mixité des loges.

Ce vote est annulé pour des questions de forme. Une commission d'experts finit par admettre que les "*hommes libres et de bonnes mœurs*", désignés dans les statuts de l'obédience à l'époque des Lumières, ne devaient pas s'entendre au sens masculin du terme.

Le 22 janvier 2010, dans un communiqué diffusé à la presse, le Conseil de l'Ordre du Grand Orient entérine officiellement le changement d'état civil d'Olivia Chaumont. Celui-ci régulièrement initiée en tant qu'homme en 1992 à la loge « Université maçonnique » devient ainsi après sa trans-identité, la première femme officiellement membre du Grand Orient de France depuis sa création. Installée vénérable de sa loge, elle est élue déléguée de sa loge, faisant entrer, de la sorte, la mixité au sein du Convent qui se tient le 2 septembre 2010 à Vichy*. Lors de ce convent, par une courte majorité à 51,5 %, les membres du Grand Orient de France (GODF) prennent la décision d'initier des femmes. Le pas est franchi le jeudi 3 septembre par les 1.150 délégués des loges du Grand Orient.

Bien que le règlement ne le précise pas et en application du principe de liberté des loges qui préside également pour les visites des sœurs, le Grand Orient, laisse désormais les loges libres d'initier des femmes ou de les affilier selon les modalités qui s'appliquent à tous les membres masculins du Grand Orient.

On ne peut pas dire que le GO soit devenu mixte ; ce qui a prévalu c'est *la liberté des Loges comme seule solution maçonnique : que nulle*

* Le lieu avait été choisi pour évoquer la dissolution des sociétés secrètes par le maréchal Pétain, exactement soixante-dix ans auparavant.

[loge] ne prétende imposer aux autres son propre choix initiatique, dès lors que toutes[les loges] respectent les principes et les statuts de l'association qui les fédère. Imaginons que par un hasard numérique, un atelier soit majoritairement féminin et refuse par la suite d'initier des hommes, verra-t-on bientôt des loges strictement féminines au GO ?

L'article adopté cette semaine prévoit que *"ne peut plus être refusé qui que ce soit dans l'obédience pour quelque discrimination que ce soit, y compris de sexe"*. Jusqu'à présent, des "frangines" pouvaient être accueillies comme visiteuses, mais ne pouvaient être initiées au sein de la principale obédience maçonnique de France, qui revendique près de 50.000 membres.

Pouvait-on philosophiquement, et légalement, dénier le droit à des Loges membres d'une association indifférente au genre, le droit d'initier des femmes ? Non, évidemment. On ne peut pas davantage, dans une telle association, dénier le droit à certaines Loges de ne recevoir que des hommes, dès lors qu'ils n'imposent pas cette "règle" particulière à l'ensemble de l'Obédience.

Cette décision du Convent entraîna quelques centaines de transferts et de démissions du GO de frères mécontents. On ne peut les comprendre même dans une réflexion sur le sort des fortes minorités lors de votes qui modifient leur horizon et qui ne sont pas unanimes. Une décision démocratiquement prise ne suffit pas à en garantir la légitimité lorsque le consensus est si peu dégagé, mais la sage décision du GO laisse des espaces d'initiation au sein d'ateliers choisissant leur modalité de fonctionnement. Comment dit-on « victime » au masculin ?

Depuis, selon le rapport d'activité de l'exécutif du GODF publié le 31 mars 2013, à partir de 2008, date du début des initiations, l'association a recruté 1 403 femmes soit 45,54 % par voie de transfert d'obédience à obédience et 54,46 % par recrutement direct.

Avec ses 50000 membres, le GODF est la principale obédience maçonnique en France.

Parce que le GODF se revendique fortement progressiste, avec des membres issus majoritairement des rangs de la gauche, et s'affirme à la pointe des combats pour ce qui est sa devise depuis le XIXe siècle : liberté, égalité, fraternité, on comprend, dès lors, qu'un féminisme de conquête trouve là un terreau à ensemercer. L'ouverture aux femmes du GO, avec ses 1300 loges irriguant l'ensemble du territoire, présent dans chaque ville, presque chaque canton de France, proposant la plus grande variété de rites (le GO est une fédération de rites), donne certainement un réel coup d'accélérateur à l'arrivée des femmes en maçonnerie avec, surtout, l'ouverture pour des femmes issues d'autres horizons que les catégories plutôt urbaines et qualifiées qui prédominent actuellement dans les obédiences qui les initient.

Cette perspective constitue, à la réflexion de certains membres éminents du Droit Humain, une concurrence dans le recrutement des nouveaux adhérents, avec la crainte d'une rivalité discriminante. La puissance, tant financière que spirituelle, d'une obédience tient aussi au nombre de ses membres !

Considérant que seuls les Maîtres d'une loge ont la plénitude de leurs droits et devoirs maçonniques, que par le serment prononcé lors de leur initiation et réitéré lors de leurs élévations successives et en raison de leurs responsabilités initiatique et dans leurs divers offices ils ont promis de se :

- conformer à la Constitution et au Règlement du Grand Orient de France, dans leurs dispositions actuelles et dans celles qui pourront être adoptées plus tard.

Je consens, si jamais je venais à manquer à ces engagements, à ce qu'il me soit fait application des sanctions prévues par la Constitution et le Règlement Général du Grand Orient de France. -
(Article 79 du RG)

Considérant que lors de sa tenue du :

- 24 mai 2008 la R.L. - Combats -, O. de PARIS IV région 14
- 3 juin 2008 la R.L - L'Echelle Humaine -, O. de PARIS II région 12
- 3 juin 2008 la R.L - La Ligne Droite -, O. d'AUCH région 17
- 4 juin 2008 la R.L - Saint-Just 1793 -, O. de PARIS IV région 14
- 30 mai 2008 - Prairial -, O. de MAISONS ALFORT région 7

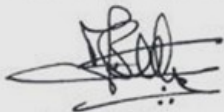
a procédé à l'initiation d'une femme, alors même que les décisions du Convent n'ont pas, à ce jour, remis en cause la tradition séculaire du Grand Orient de France de ne pas initier des femmes.

Considérant que de ce fait, l'harmonie dans l'Obéissance et entre les Frères est compromise

Pour ces motifs, le Conseil de l'Ordre demande la suspension, dans le cadre de l'article 93 du Règlement Général, des Frères Maîtres désignés ci-dessus.

A Paris le 2 octobre 2008

Le Garde des Sceaux et du Timbre



Jacques BERTRAND

ÉMÉRI Paul - 10 septembre 2010 19 h 36 min

LA MIXITÉ. WHAT ELSE ?

Je suis fatigué de vivre cette maçonnerie ...

Ça ne me dérangerait pas si ces pratiques ne venaient pas

1/nous empêcher de vivre l'essentiel de la Franc-maçonnerie (l'initiation),

2/encourager des médiocres à rejoindre le GODF (car c'est sur de mauvaises bases),

3/renforcer les mœurs profanes et la perte du sens par une ignorance crasse, presque revendiquée, des formes ritueliques comme on le voit trop souvent dans les Loges.

Le problème n'est pas le fond (l'admission des femmes au GODF, avec pour corollaire le principe réaffirmé de la souveraineté de chaque Loge), non, ce sont ces méthodes, ces mensonges, ces histoires de trans présentées comme des femmes, cette mise devant le fait accompli, le primat donné à la « démocratie » (50% des voix plus une) par rapport au CONSENSUS, pierre angulaire de la Franc-maçonnerie.

Je rêve d'une AUTRE maçonnerie.

Existe-t-elle ? Peut-elle exister ?

Plus les années passent (1983), plus je me rends compte de l'abaissement de l'Idéal, de l'accélération de la profanisation du GODF.

dépassage - 9 septembre 2010 19 h 37 min

Sinon, je plains mes FF d'avoir à ce point confondu « modernité du monde extérieur, mixité de la vie publique, projet d'égalité des sexes » ET parcours initiatique relevant du domaine privé, en un temps et lieu symboliques, extérieurs au monde, où l'on cherche à bâtir un temple intérieur, dans la mixité si on le souhaite, ou dans la non mixité si on le préfère... Avoir à ce point confondu les deux registres, c'est clairement une profanation d'enjeux initiatiques, qui n'avait en réalité de sens que pour permettre au GO de venir se mêler au concert de commentaires sur tous les sujets de société où se trouvaient toujours des journalistes un peu paresseux pour rétorquer au GM : oh vous les franc maçons vous n'êtes que des machos misogynes! Bref... Ce combat était perdu d'avance. Ne reste qu'à retrouver dans le temple, ici ou ailleurs, la sérénité des travaux, à quoi notre ami blogueur de lumière ne comprendra probablement jamais rien, il n'y a que l'extériorisation de ce qu'il croit secret qui l'intéresse. Alors que le secret est précisément ce qu'il ne pourra jamais comprendre, faute de l'avoir vécu.

Quelles sont encore les réticences à la mixité ?

Le "fin mot" avancé en 1884 par le journal Le Matin relève... des bonnes mœurs ! "Voyez-vous, en province surtout, vingt hommes et autant de femmes se réunissant dans une salle où aucune personne non affiliée ne pourrait voir ce qui s'y passerait, c'est pour le coup que les bonnes langues de la localité jaserait avec entrain".

S'ils prêtent à sourire, ces propos énoncent la satisfaction, encore actuelle, que les épouses (compagnes) ou les époux (compagnons) ont de savoir que l'on ne se retrouve qu'entre femmes ou qu'entre hommes pour travailler le soir en loge. Après tout sexualiser les personnes, c'est aussi sexualiser les relations ! Donc, pas de mixité pour plus de quiétude conjugale.

N'oublions pas que, Georges Martin, fondateur du Droit Humain, excluait les sœurs de la Grande Loge Symbolique Écossaise N°2, parce qu'il ne pouvait pas vérifier leur moralité.

Cette présence de l'autre sexe, durant les tenues, est perçue par les membres eux-mêmes comme perturbante. La concentration sur le seul travail en tenue peut être détournée par les charmes qu'inspire la présence de l'autre sexe. Cette seule présence les réduirait à une dimension de trouble et de désir, à une spirale de concupiscence incompatible avec les travaux philosophiques accomplis en Loge.

A en croire Jean-François Rémond, la mixité serait une opération de gommage, introduisant un discours d'ordre moral aux termes duquel on devrait s'interdire d'aborder toute dissymétrie (et particulièrement

celle relative à la différence des sexes) comme inconvenante ou comme négligeable. La mixité à ce compte ne serait qu'une opération de censure bienpensante.

Le trouble n'est d'ailleurs pas que celui de l'émoi. N'en déplaise aux frères, voici ce qu'en disent des sœurs d'une obéissance féminine : évidemment, il y a les visiteurs, mais ceux-là dérangent parfois, car ils sont bruyants, s'en fichent des règles, ils interviennent à côté de la plaque avec forte assurance, des fois à la gascon, boivent excessivement, et draguent.

Plus profondément, si ses structures administratives répondent aux règles de l'association loi 1901 et qu'elle appelle ses membres à s'impliquer pleinement dans la vie de la Cité, la Franc-maçonnerie, dans son essence même, se définit comme une expérience à la fois intime et intemporelle, plus proche de la psychanalyse, des fraternités médiévales et des initiations antiques que de nos partis et syndicats contemporains.

Dès lors que le parcours maçonnique se situe dans le registre de l'ésotérique ou du ritualisme pour certain, de la psychanalyse ou de la recherche philosophique personnelle pour d'autres, de tels refus n'ont plus à se justifier : chacun étant libre de la forme de ses réflexions intimes. Car, oui, la Loge fait indubitablement partie de l'intime de chacun de ses membres, le travail collectif sur soi étant à ce prix...

Si ce raisonnement peut paraître choquant, en totale contradiction avec les prises de position du GO à l'extérieur du Temple, elle n'est pas moins dans la pure logique maçonnique, société qui se veut symboliquement détentrice d'expériences séculaires.

Considérant leur loge comme un espace privé, intime même, vivant leur initiation comme l'appartenance à une communauté en dehors du champ social, ces derniers, par ailleurs militants ou actifs dans de nombreuses associations, viennent justement chercher un espace de réflexion collectif, mais intime qui ne reproduise pas forcément la physionomie de la Cité dont ils veulent s'extraire un instant. Un

certain nombre de francs-maçons du GO se refuse encore à travailler en loge avec des femmes sans pour cela être irréductiblement contre une évolution obédientielle.

Si cet argument ne répond pas nécessaire par la négative à la mixité maçonnique, il apporte incontestablement un nouvel éclairage au débat !

Il convient en effet de bien séparer ce qui relève de l'idéologie de la maçonnerie libérale, très progressive, et du « parcours maçonnique » en lui-même, plus intime et moins redevable des règles sociales.

Et force est de constater que, dans ce cadre, beaucoup de ces nouveaux maçons cherchent justement une enceinte purement masculine (ou féminine) pour cette quête intérieure.

De nombreuses maçonnes revendiquent d'ailleurs elles-mêmes cet entre-soi permettant dans les loges exclusivement féminines, « d'aborder l'Universel à partir de la singularité féminine » pour reprendre les mots de plusieurs d'entre elles.

Et maintenant, imaginez le malaise de francs-maçons, entrés sur la base d'une structure mono genre, à qui on annonce que, dorénavant, ils devront partager Toutes leurs tenues dans le cadre d'une mixité. Leur choix initial n'a plus de sens. En droit, ne peuvent-ils considérer qu'il y a là rupture de contrat ? Choisir une obédience voire un atelier masculin (ou féminin) est une décision qui implique une clause estimée sous-entendue *rebus sic stantibus* (les choses restant en l'état).

Passer à la mixité est une modification telle que, sans le consentement des intéressés, la résiliation de l'engagement est logiquement ouverte. Si la mixité devenait impérative dans toutes les loges, il n'y aurait plus aucun lieu de repli pour accueillir ceux ou celles qui, contre cette éventualité, veulent résolument poursuivre leur travail initiatique dans un cadre préservé de la mixité.

La question de la "préférence" serait-elle devenue discutable au nom de la mixité ? La prégnance d'une pensée unique serait-elle l'arbitre de l'intime "collectif" des membres, qui ont tout de même le droit de

décider et affirmer leur liberté à se retrouver dans les conditions qu'ils souhaitent.

Pour beaucoup de frères et de sœurs introduire la mixité dans leur loge mono genre, ce n'est pas continuer la Loge en l'élargissant mais c'est inventer un autre type de sociabilité maçonnique vers lequel ils (ou elles) ne sont pas enclins. Ainsi s'exprime Charles Arambourou, dans son excellent article "*Mixité ? - Non : liberté des Loges !*" : « je réclame sur le plan du droit la possibilité pour toute Obédience de tenir le fait de l'identité sexuelle comme suffisamment déterminante pour choisir la non-mixité. Je le réclame avec d'autant plus de force que ce que je nomme une particularité déterminante n'établit en rien une discrimination puisque, encore une fois, des obédiences proposent aussi un type de sociabilité mixte ».

Des rituels peuvent-ils ne convenir qu'à un sexe particulier ?

La Franc-maçonnerie est plus une communauté pneumatique qu'un club parce qu'elle prétend également assumer la transmission d'une double tradition : celle des maçons « francs » et donc du « mestier », tradition fondée sur l'interprétation du mythe d'Hiram, le constructeur du Temple de Salomon, couplée à l'autre versant du mythe fondateur, la chevalerie templière qui forment un fond archétypal et paradigmatique, avec, en l'occurrence, ses rites, ses mythes et surtout son processus initiatique.

Elle est en effet une des rares sociétés initiatiques qui proposent, en Occident, une voie pour vaincre la mort. Cette méthode particulière est fondée sur le symbolisme et le raisonnement par analogie. Ce sont là ses vraies valeurs universelles qui la rattachent à ce que Jacquart appelle « l'humanité ».

Je me pose la question de savoir ce que la cohabitation de femmes et d'hommes peut apporter de plus aux rites, aux mythes, au système initiatique. Faudra-t-il introduire, en plus, une légende fondatrice dont une femme serait l'héroïne ? Hiram aurait-il pu être une femme ! Après tout, la plus curieuse supposition sur l'identité d'Hiram a déjà été faite par la misandre Céline Renooz dans son livre "L'ère de la vérité (Histoire de la pensée humaine, évolution morale de l'humanité à travers les âges et chez tous les peuples)" paru en 1925, affirmant qu'en fait une femme, la fille du roi de Tyr, était cachée sous le nom d'Hiram. S'appuyant sur le texte hébreu de la Bible marqué par la féminisation des adjectifs qui qualifient le roi David, Renooz considère tout aussi curieusement qu'en vérité il fut une reine, du nom de Daud, qui créa la ville de Jérusalem et entreprit d'y faire construire un Temple. La reine Daud ne fut pas seule à fonder l'Institution secrète qui devait se propager jusqu'à travers la Franc-

maçonnerie. Elle eut deux collaboratrices, deux Reines-Mages (ou Magiciennes), avec qui fut formé le triptyque sacré que les trois points de l'Ordre ont représenté depuis. L'une est Balkis, reine d'Éthiopie (appelée la reine de Saba), l'autre est une reine de Tyr, que l'on a cachée derrière le nom d'Hiram. Cette reine de Tyr étant Élisar ou Didon.

Faudra-t-il trouver des princesses, des chevalières, des « pontifesses », des inspectrices, des souveraines dissimulées dans les titres des hauts grades écossais ?

Tradition contre entrisme féminin !

Qu'est-ce que la mixité dans une société initiatique ?

Placées à l'entrée du temple maçonnique les deux colonnes ouvrent le passage sur un symbolisme qui n'a pas fini de faire couler encore beaucoup d'encre et de produire moult interprétations. Désignées comme mâle et femelle, ces colonnes s'inscrivent tout naturellement dans une réflexion sur la mixité.

Le message de ces 2 colonnes est-il une admonition à la présence conjointe de frères et de sœurs en tenue ? Les textes ne disent pas qu'elles sont symétriques ni semblables. L'une d'elle est décrite par sa hauteur, l'autre par son diamètre. Il s'établit ainsi une correspondance, une altérité sans identification, de celle qui est haute, de celle qui est large. C'est affirmer la différence, maintenir et laisser libre la dimension de l'étrangeté et de l'ailleurs. C'est dire que l'autre ne revient pas toujours au même. L'autre n'est alors comme opposé que de son autre. L'altérité, la présence de l'autre constitue en soi une mixité et il n'est pas indispensable d'avoir, pour cela, des considérations qui se situent en-dessous de la ceinture. Les colonnes sont séparées, à côté l'une de l'autre. Parce que séparées elles tracent un seuil entre deux polarités. Le traverser, pour pénétrer dans le sanctuaire, c'est se laisser irradier par la magie du passage au milieu qui fait la synthèse du principe mâle et du principe femelle ouvrant sur le monde supérieur de l'unité.

La mixité en l'être s'impose comme interprétation de l'œuvre d'Hiram.

Par la perception symbolique d'une unique origine qui ne se différencie que dans la perception humaine, le franc-maçon peut

s'attacher à voir plus loin qu'avec le seul regard manichéen du profane, cessant de se soumettre à toute affirmation moraliste ou dogmatique.

Ce qui est appelé «mental», c'est le monde mouvant, intermédiaire entre le corps terrestre et l'esprit de nature universelle : il est fait des échanges de nos émotions, de nos imaginaires, de nos pensées que nous avons avec l'univers et avec nous-mêmes, il est appelé aux métamorphoses et aux transformations. J'ai l'impression que Platon avait dit la même chose dans son *Théétète*, dans ce passage où il montre que la perception que nous procurent nos cinq sens ne peut accéder à ce qui est. Il écrivait : "*C'est dans leurs approches mutuelles que toutes choses naissent du mouvement sous des formes de toutes sortes, car il est impossible de concevoir fermement l'élément actif et l'élément passif comme existant séparément, parce qu'il n'y a pas d'élément actif, avant qu'il soit uni à l'élément passif... Il résulte de tout cela que rien n'est un en soi, qu'une chose devient toujours pour une autre et qu'il faut retirer de partout le mot être... Il faut dire, en accord avec la nature, qu'elle est en train de devenir, de se faire, de se détruire, de s'altérer*". Le mental fluctuant du monde sensible et dual ne peut donc pas approcher le Un universel et, de ce fait, nous ne pouvons pas atteindre ce niveau d'unité par le seul mental. Cette conception est dans la philosophie orientale qui conclut : "*ce n'est pas par la pensée que l'on atteint la Voie*". Après tout, si l'Énergie est la seule vie, et la Raison la borne de l'encerclement de l'Énergie, à chacun de choisir d'être au cœur des choses ou à leur périphérie.

La vraie mixité serait-elle une androgynie ?

Pour l'alchimiste, le monde est androgyne dans son principe non pas hermaphrodite mais androgyne d'une réunion en soi et d'une synthèse de tous les contraires. Il s'agit de restaurer un isomorphisme entre le macrocosme et le microcosme, entre le soi et le moi. Ce symbole est à entendre comme un état de plénitude. A la limite il se substitue au devenir, échappe et touche à la mort terrestre aux confins des origines.

On peut prendre comme illustration de cette mixité absolue le plérôme hébraïque de l'arbre de vie.

En simplifiant à l'extrême on peut dire : le plérôme est un symbole où sont figurés 10 séphiroth disposées dans un certain ordre et reliées entre elles par des sentiers. Ces représentations du rapport de la Divinité avec le cosmos sont disposées sur 3 colonnes verticales, celle de la droite est dite masculine, celle de gauche féminine et celle du centre est celle de l'équilibre.

Une première séphira, sphère de manifestation, est placée plus haute que les autres sur le pilier du milieu. Elle s'unit avec la deuxième séphira du pilier de droite qui elle-même s'unit sur le même plan à la troisième séphira sur le pilier de gauche formant ainsi un triangle, dit triangle suprême. Cette triangulation issue du néant, de l'origine, est tout à fait particulière. C'est le commencement. C'est comme une phrase où l'idée serait en germe mais ne trouverait de réalisation que dans une phase ultérieure : une idéation de l'univers.

Kether, traduit par couronne, première séphira est placée donc au sommet, au commencement de la manifestation primordiale. Elle représente en quelque sorte la cristallisation primitive de ce qui jusqu'alors n'était pas manifesté et reste inconnaissable pour nous.

Il n'existe en *Kéther* aucune forme mais exclusivement de l'intention pure, quelle qu'elle puisse être : c'est une existence latente séparée par un degré de l'origine, du non-être ; de l'Aïn-sof. Cette séphira contient tout ce qui était, est, et sera. Elle est celui-qui-est. C'est avec l'existence manifestée dans des paires d'opposés que cette unité prendra un sens accessible, mais dans *Kéther* il n'y a encore aucune différenciation. Elle perdure elle-même et en elle-même. Ces différenciations qui nous la rendent intelligible apparaîtront seulement lorsque *Chokmah* et *Binah*, noms des deuxième et troisième séphiroth, auront été émanés. *Kéther*, c'est la monade existant sans attributs perceptibles mais les contenant tous cependant. Par là elle contient les potentialités de toutes choses. Nous ne pouvons définir *Kéther*, nous ne pouvons qu'y faire allusion. L'expérience spirituelle assignée à *Kéther* est dite l'Union avec Dieu : but et fin de toute expérience mystique ou alchimique. On ne s'étonnera pas d'y localiser comme vertu celle de l'accomplissement, de l'achèvement du grand Œuvre alchimique, le retour final. Le *point* parce qu'il n'a pas de dimension lui est tout naturellement associé comme symbole référant. Mais on lui trouvera d'autres titres comme Existence des existences, le point primordial, le point dans le cercle, le macroposope initial, la lumière interne, Lui, la tête blanche et son archange est Métatron.

L'énergie de *Kéther* se déploie et ce dynamisme premier, ce point en mouvement trace une ligne qui va vers la deuxième séphira *Chokmah* : la sagesse. Cette expansion de force non organisée et non compensée serait plutôt une énergie incontrôlable : le grand stimulant de l'Univers. Mais il est impossible de la comprendre sans lui associer *Binah*, troisième séphira de l'arbre et première séphira organisatrice et stabilisante, *Binah* : la compréhension. Si les titres donnés à *Chokmah* sont Ab, le père suprême, tétragrammaton, IHVH, Yod du tétragramme (représenté souvent en français par la

lettre J) et si les symboles qui lui sont rattachés sont le phallus, le lingam, la pierre qui tient debout, la tour, le bâton du pouvoir qui se dresse, on ne sera pas étonné de voir et d'entendre en *Binah* (l'entendement), ima, la mère sombre Elhoim, la brillante mère féconde, la grande mer, Mara, racine de Marie et de la reconnaître dans la coupe, le calice, le Yoni, la robe extérieure de dissimulation (terme hindou et gnostique qui désignent les organes sexuels de la femme).

Ainsi *Kéther* est l'être pur, tout puissant mais non actif. Lorsqu'une activité en émane, que nous appelons *Chokmah* c'est un flot descendant d'activité pure qui est la force dynamique de l'Univers et qui se stabilise en *Binah*. Il prend alors forme en *Binah*. L'Unité de *Kéther* est une monade se donnant à voir dans deux séphiroth. Elles forment ainsi la triade suprême. L'unité du commencement sous ses deux aspects différenciés peut être représentée par un triangle : *Kéther, Chokmah, Binah*.

Le Delta de notre temple est-il un triangle de cette sorte ? Oui, nous dirions même que nous avons cloué ici la triade suprême mais c'est aussi la monade pythagoricienne. Notre Delta c'est la consubstantialité de l'Esprit manifesté (l'énergie), de la matière (la forme) et de l'univers leur fils. Il est placé du côté des mondes supérieurs c'est-à-dire pour nous à l'orient. A l'autre extrémité, dans le monde de la formation, considéré comme inférieur parce que plus éloigné de l'origine, il y a la même symbolisation. Sous une autre forme, **J** .: et **B** .: représentent, dans la phase du monde de la dualité, les deux aspects différenciés mais séparés de l'unité idéale du Delta qui les contient en idéation où ils sont encore réunis dans la perfection androgyne. On pourrait dire que depuis le sommet du Delta en passant par ses pointes basses, reliées aux colonnes du Temple, sont tracés les piliers de l'arbre de vie où les FF .: et SS .: sont à la fois les sphères de lumière et les sentiers par lesquels s'actualise la transcendance.

C'est une géographie sacrée que l'initié aura à remonter partant du seuil jusqu'à la couronne comme un Chevalier pour s'unir à sa Reine. A noter que sur l'arbre de vie, la première séphira en partant du bas, (la dernière dans la manifestation), est nommée Royaume.

C'est dire et redire que nous sommes mâle et femelle, à la fois, comme image de la création. C'est une consubstantialité de l'unité regardée dans ses aspects différenciés mais c'est de l'unité dont il est toujours question.

Conclusion

En France, comme l'écrivait Bruno Etienne, la Franc-maçonnerie a produit deux maçonneries qui cohabitent, *volens nolens*, depuis trois siècles mais qui semblent sur le point d'éclater aujourd'hui. La première a pour slogan « liberté, égalité fraternité » et entend participer activement à la construction de la société idéale. La seconde a pour devise « force, sagesse, beauté » et préfère travailler à la construction du Temple de l'Humanité à partir de la construction du temple intérieur par la maîtrise de l'ego.

L'une est extravertie, progressiste, mondaine ; l'autre est tournée vers l'intérieur, progressive, mystique. Certains ont cru pouvoir, sans schizophrénie excessive, appartenir aux deux tendances.

En effet, en s'appropriant le monopole de l'interprétation républicaine, en s'identifiant à la seule République moniste, la Franc-maçonnerie risque de perdre sa capacité à guider les néophytes vers l'initiation au profit d'un tangage dans les courants à la mode du monde profane.

La mixité ne peut être inéluctable, elle ne peut être, au sein de chaque atelier, qu'un consensus unanime, clairement annoncé pour que celui qui vient vers la Franc-maçonnerie puisse avoir le choix de son engagement sans lequel le mot liberté ne serait plus qu'un leurre.